



**DELIBERATION N° 20**

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 22  
Votants : 29

Pour : 29  
Contre : /  
Abstentions : /

**Objet :**  
**Avis : Schéma  
Départemental  
des Gens du  
Voyage pour la  
période 2020-  
2026**

L'an deux mil dix-neuf, le seize décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 10 décembre 2019

Membres présents : F. GONZALEZ, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, MJ ROQUES, J.DOS SANTOS, AM BARTHE, M. EVENE, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, JD BONNOME, J.DARRIGADE, S.PUYO, MA THEBAUD, MA POCHAT, C. DUPIN, A.VALOT, G.ELGART, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. MARTIN, JM DOURTHE, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : C.DUFOUR (pouvoir à AM BARTHE), P. ACEDO (pouvoir à L.DARRIBEROUGE), C. ORDONNES (pouvoir à J.DOS SANTOS), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), G. MOSCHETTI (pouvoir à JD BONNOME), M.LORDON (pouvoir à F.GONZALEZ), C.LOUSTALET (pouvoir à JP CRESPO),

Secrétaire de séance : MJ ROQUES

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, expose que le schéma départemental des Gens du Voyage a expiré en septembre 2017.

La procédure de révision de ce schéma a été officiellement engagée lors de la commission consultative des Gens du Voyage le 26 septembre 2018.

Cette procédure est pilotée par l'Etat et le Conseil Départemental.

Le schéma précédent n'a pas permis de résoudre le problème de l'accueil de cette population spécifique. Le constat réalisé montre que le Département connaît une population des gens du voyage importante et que les créations d'équipements demeurent largement déficitaires par rapport aux besoins.

Cette révision a permis aux services de l'Etat et du Conseil Départemental de repenser le schéma et de proposer une méthodologie intégrée (mise en synergie des volets social et équipements, partenariat renforcé) et adaptée aux enjeux du territoire.

En outre, la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 (NOTRe) a donné aux EPCI la compétence d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil. C'est donc en concertation avec eux que le projet de schéma a été établi.

A l'issue de cette phase d'échanges et de concertation, le projet de schéma départemental a été validé par la commission consultative des Gens du Voyage le 02 octobre 2019 et a été adressé aux EPCI pour validation.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, les orientations stratégiques se portent plus particulièrement en termes d'offre d'équipements sur 3 axes :

- Le Grand passage : la nécessité de créer une aire de grande capacité sur le secteur Côte Basque Adour (200 places), aménager l'aire de Saint-Pée-sur-Nivelle afin d'accueillir une centaine de caravanes, mobiliser de manière temporaire un site tournant permettant d'accueillir une cinquantaine de caravanes, en alternance sur les secteurs d'Hasparren, Errobi et Nive Adour.
- Les terrains familiaux : réaliser 4 opérations de terrains familiaux sur Itxassou, Ciboure, Urrugne et Hendaye.
- Landa Tipia : Lancer les réflexions et investigations afin de trouver une alternative à la situation actuelle de Landa Tipia. Examiner différents scénarii pour l'avenir allant de la restructuration sur site au déplacement vers un autre site sous forme de terrain familial et/ou d'habitat adapté. Prévoir les dispositifs afin d'accompagner socialement les familles concernées vers le changement et la mobilité.

Toutefois, la loi n° 2000-614 du 05 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage modifiée prévoit que les Communes de plus de 5 000 habitants doivent également se prononcer sur le projet de schéma départemental. C'est à ce titre que le Conseil Municipal est invité à donner un avis.

Il est précisé que ce projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage a été présenté lors de la Commission Urbanisme du 5 décembre dernier.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable au projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage pour la période 2020-2026.

Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 17 décembre 2019  
Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/12/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/12/2019